

Compte rendu de la séance du conseil municipal Du 26 novembre 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Étaient présents : Jean HANNART, Vincent DELORY, Michel THYRARD, Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Julien LESPINE, Bruno MARK, Christophe MAURIN, Conseillers municipaux

Étaient absents : Patrick ROUX

Procurations : Hélène BRUNETEAU à Cécile HUGON

Sur proposition de Monsieur le maire, une minute de silence précède l'ouverture de la séance afin d'honorer la mémoire des victimes des récents attentats de Paris.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE Cécile HUGON

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS

Compte rendu du 3/11/ 2015 : approuvé à l'unanimité

compte rendu du 13/08/2015 : 2 abstentions 8 pour

A) Informations

- Organisation des élections Régionales des 6 et 13 décembre Le tableau des présences est rempli en séance

- **Maison des Services Au public :** Il s'agit d'un dispositif que l'état propose en partenariat avec la CAF, Pole emploi, les chambres consulaires, et éventuellement la poste. L'objectif est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives notamment en utilisant l'informatique

- **Travaux en cours** et exécution avant la fin de l'année

- Pour les travaux de voirie rive droite, Lozère ingénierie demande à différer les travaux compte tenu de la saison hivernale.

- Pour les travaux du bâtiment de la poste Une demande de report de financement PED doit être demandée

- Pour le raccordement du réseau d'eau des Mazes (le projet sera financé avec la région, le département et l'agence de l'eau). Il est nécessaire d'effectuer le relevé topographique du réseau et de demander l'autorisation à la DDT afin d'utiliser le tracé de la route départementale.

- Il serait souhaitable que les travaux de mise en sécurité électrique du cabinet médical et de la boulangerie soient commencés.

- Le schéma directeur de l'assainissement est en cours, les financements du département sont inscrits au contrat territorial.

Afin de suivre au plus près les projets en cours, la commission travaux se réunira dorénavant tous les deux mois. La prochaine aura lieu à 18h avant le conseil municipal.

Joani GASTOU est nommé responsable du suivi du projet « toitures des écoles » et de la rédaction du cahier des charges

-Mutuelle Salariés, Michel THYRARD et Circé GLONEAUX vont vérifier les besoins de nos employés avant de proposer des solutions.

- **Compte rendu de réunion du CCAS** : Point sur les HLM : Plusieurs logements sont disponibles. A la demande de la commune, LOZERE HABITATIONS pourrait mettre un appartement à disposition pour des réfugiés. Une demande sera faite pour avoir les clefs et préparer l'accueil d'une famille. Le budget annexe du CCAS sera rattaché au budget principal de la commune.

-**Point sur les restructurations territoriales** en cours. L'avis de chaque collectivité sur la proposition (11 EPCI) doit remonter à la préfecture avant le 15 décembre. Sur les 28 communes devant se regrouper avec nous, selon ce schéma, une très grande majorité s'y oppose. Le préfet statuera le 31 mars sur le nouveau découpage applicable au 01/01/2017.

B) Délibérations

- La communauté des communes demande le transfert de la compétence eau pour le village de vacance de SEVF afin de pouvoir facturer le service rendu

La délibération pour ce transfert de compétence est adoptée à l'unanimité

-**Permis de construire** : Suite au refus de CU de Pierre et Marie SEVE en raison du mitage territorial, et afin de leur permettre l'obtention du permis de construire, une délibération est prise pour autoriser ce certificat d'urbanisme elle est votée à l'unanimité.

- **Participation transports scolaires** : Conformément à la péréquation proposée par le département, les communes doivent participer au coût de transport scolaire des enfants domiciliés chez elle soit 387€ par an et par élève et donc 4257€ pour notre commune. Délibération acceptant cette participation est votée à l'unanimité.

- **Accord négociation des contrats territoriaux**. Pour la validation des contrats territoriaux, une délibération afin d'autoriser le maire à signer est demandée au conseil. Cette délibération est votée à l'unanimité.

- **Recrutement agent recenseur** : Compte tenu de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi vacataire allant de début janvier à fin février rémunéré sur une base forfaitaire de 1027 € brut plus 300 € de frais de déplacement plus 30€ de frais de formation obligatoire.

- **Délibérations modificatives du Budget Eau** : Agence de l'eau : 429,80€ pris sur entretien et réparation des biens. Prêts : 930,35€ pris sur le programme de pompage. Délibération votée à l'unanimité.

- Vote du rapport de mutualisation à l'unanimité

- Acceptation pour la signature du devis de commande groupée pour la recherche obligatoire de Radon s'élevant à 624€. Délibération votée à l'unanimité.

- **TAP**. Nécessité de demander la mise à disposition de Fanny BERDER à la communauté de communes pour une durée quotidienne de 1h20 au tarif de 30€ de l'heure. Délibération votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 23 heures.